



LA TELERELEVE : VRAIMENT UTILE ?

Depuis plus de deux ans, la Métropole fait procéder au remplacement des compteurs d'eau, en installant des compteurs de télérelève à la place des compteurs de radio relève. La différence est que pour la radiorelève, le technicien doit passer seulement dans la rue, alors que pour la télérelève, il reste dans l'entreprise.

Les représentants de Eau Secours 31 à la C.C.S.P.L. (Commission Consultative des Services Publics Locaux) n'ont eu de cesse d'intervenir sur le bien-fondé de la mise en place de la télérelève, en posant les questions suivantes :

1/ Pourquoi remplacer précipitamment le système de radiorelève, pourtant mis en place très récemment avec des compteurs encore performants ? N'est-ce pas un gaspillage d'argent pour un programme qui va coûter 15 millions d'euros ?

N'aurait-il pas été préférable de procéder comme à Montpellier, où les compteurs de radiorelève sont remplacés progressivement en fonction de leur âge ?

2/ On nous rétorque toujours le même argument : la télérelève permet à l'utilisateur de contrôler en permanence sa consommation, en particulier en cas de fuites. Franchement, pour quelques cas chaque année (on ne nous sert qu'un exemple à chaque réunion !) cela vaut-il la peine de dépenser 15 millions d'euros, pour quelques fuites qui peuvent être prises en charge par Veolia pour quelques centaines d'euros ?

3/ Nous nous interrogeons également sur la protection des données personnelles, question importante pour les nouvelles technologies. Ces données sont actuellement stockées sur Google dans un domaine, dont nous ne savons pas s'il assure toutes les garanties. Ce qui est certain par contre, c'est que ce problème ne se pose pas avec la radiorelève.

4/ Pour ce qui est des risques liés aux ondes électromagnétiques, nous savons que la vigilance doit rester de mise et que des recherches se poursuivent à ce sujet. Cependant le système de radiorelève ne semble pas présenter de réels risques.

Ce dossier est pour nous révélateur de la fuite en avant technologique, pour des gains d'économie et de confort loin d'être évidents, mais dont les véritables gains vont aux grandes entreprises et multinationales. Celles-ci pillent la planète à la recherche de métaux rares qui devraient avoir une meilleure utilisation que les compteurs de télérelève.

Enfin, cette précipitation dans l'installation de la télérelève se traduit par des abus. Notre association a déjà eu connaissance de plusieurs cas où la procédure de remplacement des compteurs n'a pas été respectée, et exige que les pénalités prévues ne soient pas appliquées, et que leur montant soit revu à la baisse.

Eau Secours 31 est solidaire de tous les usagers domestiques qui refusent cette nouvelle technologie. Nous appelons les usagers qui l'ont refusée ou qui ont été victimes de pénalités non justifiées à se faire connaître afin de nous permettre d'intervenir auprès de la Métropole, ou d'envisager une action collective.

UN SERVICE PUBLIC PAS PUBLIC DU TOUT !

Dès les premières factures reçues après les délégations de service public confiées aux multinationales VEOLIA et SUEZ, nous avons dénoncé l'intitulé y figurant : « eau de toulouse métropole / service public / eau et assainissement ». Voyant l'expression « service public », de nombreux usagers, mal informés, croient que les services de l'eau et de l'assainissement étaient gérés en régie publique.

Le dernier rapport du délégataire de l'eau (SETOM, c'est-à-dire VEOLIA) reconnaît lui-même le problème : « abonnés non satisfaits par le manque d'information sur le changement de délégataire, le manque de transparence concernant la société dédiée SETOM qui est une entreprise privée en charge de la délégation de service public et non une régie. »

Notre proposition : rétablir la transparence, en remplaçant l'intitulé des factures par :

« Service public géré par délégation à des entreprises privées »

Exploitation des gravières d'Ariège et mise en danger de la nappe phréatique

L'exploitation des gravières d'Ariège n'est pas récente. Mais on est loin de l'époque où l'extraction se limitait à l'utilisation de quelques m³ de graviers. Désormais, les carrières de granulats exploitées pour le bâtiment pullulent le long de la rivière Ariège notamment, dans le Nord de l'Ariège. On ne voit plus désormais dans cette zone qu'étendues d'eaux « à ciel ouvert » là où auparavant les graviers étaient porteurs de végétation et servaient à filtrer l'eau.

Les derniers arrêtés préfectoraux d'exploitation des granulats du Préfet de l'Ariège ont donné l'autorisation à certains carriers d'exploiter les granulats pendant une durée de 30 ans sur une superficie pouvant atteindre 1000 ha !!!.

1/ Ces extensions d'exploitation ont lieu par le rachat de terres agricoles et contribuent à réduire sensiblement cette activité. Il ressort de différents rapports que les agriculteurs atteignant l'âge de la retraite ont vendu leurs terres au plus offrant et dans le silence de la Chambre d'Agriculture.

2/ L'extraction de granulats atteint la profondeur de la nappe phréatique (20 m); l'eau affleure partout, favorisant ainsi une très grande évaporation et la réduction de la quantité d'eau de la nappe utilisée pour des usages locaux (usagers, agriculture...) (un rapport du BRGM en avril 2013 dans le cadre d'une étude financée également par l'Agence de l'eau soulignait (déjà) l'impact sur la nappe du fait de l'évaporation liée à la présence de ces grandes surfaces d'eau)

3/ **L'enfouissement des déchets du bâtiment (produits bitumineux, béton etc..) dans l'eau en lieu et place des granulats a été autorisé par le Préfet au motif que ces déchets étaient « inertes » et que ces terres pourraient revenir à un usage agricole.** (malgré les réserves du BRGM sur ce caractère dit inerte)

Or la densité de ces déchets est telle que la nappe phréatique dysfonctionne et que les usagers desservis habituellement (particuliers ou agriculteurs) ne le sont plus. De plus les tentatives de cultures menées sur ces terres ont échoué sur ces zones qui sont de fait des décharges industrielles.

4/ Le risque de pollution de l'eau lié à ces produits est réel; les analyses réalisées font apparaître des taux importants de métaux lourds qui ont de quoi inquiéter la population.

5/ Un rassemblement auquel ont participé 200 personnes a eu lieu le 6 novembre 2022 au Vernet d'Ariège pour réclamer l'arrêt de l'exploitation des granulats, faire interdire l'enfouissement des déchets de bâtiment dans l'eau, obtenir que la nappe phréatique puisse retrouver son fonctionnement initial.

Eau Secours 31 s'inquiète de la gravité de cette situation favorisée par des décisions administratives, de son impact sur le climat compte tenu de la très forte évaporation de ces surfaces d'eau et de la pollution de l'eau qui bien sûr concerne à terme la Garonne et les habitants en aval des gravières, et soutient les initiatives du collectif d'associations qui initie des actions.



C'est l'actu: Les Méga-Bassines

Depuis plusieurs mois le mouvement initié dans le Marais Poitevin, par des habitants paysans et naturalistes, pour donner un coup d'arrêt aux chantiers des méga-bassines, a pris un essor national.

Malgré les fortes mobilisations notamment contre la méga-bassine de Sainte Soline les 29 et 30 octobre, les travaux ont repris et une série de mobilisations sont programmées et à retrouver sur www.bassinesnonmerci.fr

TARIFS: VERS DE FORTES AUGMENTATIONS?

Depuis la mise en oeuvre des nouveaux tarifs début 2020, le tarif initial moyen de 2,91 €/m³ n'avait que très peu bougé, maintenant la métropole de Toulouse au meilleur tarif des métropoles.



Mais les deux dernières factures (janvier et juillet 2022) font apparaître une augmentation significative de 4,5% environ - et cela sur six mois seulement.

L'augmentation brutale, ces derniers mois, des prix de nombreux produits de première nécessité fait craindre une nouvelle augmentation bien plus forte.

Les personnes précaires et aux revenus modestes en seront les premières victimes. Cela rend plus que jamais nécessaire d'instaurer la gratuité des premiers m³, couplée avec une tarification progressive.

Soutenez l'action d'EAU SECOURS 31

Pour nous permettre d'être encore plus présents dans les actions et combats à poursuivre, pensez en cette fin d'année à faire un don par chèque ou via CB sur notre site (v.bulletin ci-dessous). Un grand merci par avance!

Nom: _____ Prénom: _____

Adhésion

Adresse: _____

Don

Mail: _____

Adhésion et don

Adhésion: 10€ / Chômeurs, Etudiants, Précaires: 5€ Soutien: 20, 30€ ou +

Chèque à l'ordre de Eau Secours 31 à envoyer à:

Eau Secours 31, s/c CASC, 10 bis rue du colonel Driant, 31400 Toulouse

Ou réglez en ligne sur:

www.eausecours31.fr

La cotisation donne droit à une réduction fiscale de 66%/ Pour une cotisation de 30€ vous bénéficierez d'une déduction de 20€ sur vos impôts (dans la limite de 20% du revenu imposable). Nous vous délivrerons un reçu fiscal pour chaque somme versée à l'association